



MISSION LOCALE DU SUD MEUSIEN
Association d'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Trois textes de référence pour l'action

La charte des Missions Locales. Adoptée le 12 décembre 1990 sous le titre « construire ensemble une place pour tous les jeunes », la charte rappelle les principes sur lesquels s'engagent les partenaires réunis au sein des Missions Locales :

- Une volonté de travailler ensemble sur un territoire
- Une intervention globale au service des jeunes
- Un espace d'initiative
- Une démarche pour construire des politiques locales d'insertion.

Le protocole du 20 avril 2000. Complète la charte pour prendre en compte les responsabilités nouvelles exercées par les Conseils Régionaux en matière de formation professionnelle continue.

Le Plan de Cohésion Sociale. Activé localement en mai 2005 pour lutter contre le chômage et en particulier vers les jeunes : organiser un accompagnement renforcé (programme CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale)).

- ✓ **Structure et mission :** association Loi 1901, présidée par un élu et regroupant dans ses instances les services de l'Etat, les partenaires économiques, sociaux et associatifs, pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. Les actions sont définies et adaptées au paysage local, c'est à dire en fonction des organismes existants et de leur implantation : porte d'entrée pour informer les jeunes.

Travail en étroite collaboration avec :

- Les communes, le conseil général et le conseil régional
- Les administrations de l'emploi, de l'action sociale et de la jeunesse, les CIO, l'ANPE, CAP EMPLOI, la protection judiciaire de la jeunesse
- Les organisations syndicales des employeurs et des salariés, les chambres consulaires
- Les associations intervenant auprès des jeunes tels que prévention, centres sociaux, foyers.

✓ **Fonctionnement :**

La Mission Locale s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans qui ont quitté l'école, habitant le sud meusien et en priorité à ceux qui n'ont pas de qualification professionnelle. Organisée en deux établissements BAR LE DUC et COMMERCY , elle assure des permanences à Ancerville, Cousances, Ligny en Barrois, Gondrecourt le Château, Revigny sur Ornain, Saint Mihiel, Vaucouleurs, Vigneulles.

✓ **Organisation :**

- Conseillers référents nommés par territoire pour l'accompagnement individuel tout au long du parcours du jeune jusqu'à l'insertion durable
- Conseillers emploi mis à disposition par l'ANPE : expertise emploi, suivi des jeunes, mise en œuvre des prestations de l'Agence
- Chargé d'entreprise : recherche, négociation de contrat de travail pour les jeunes CIVIS et suivi
- Atelier d'aide à l'orientation professionnelle (dispositif d'orientation et d'insertion professionnelle). Module d'1.5 à 2 mois en fonction des besoins
- Atelier de recherche d'emploi chaque mardi après-midi
- Atelier de recherche d'apprentissage saisonnier, chaque vendredi matin
- Parrainage : suivi bénévole d'un jeune par un parrain en amont et dans les premiers mois d'embauche
- Atelier santé ponctuel : information sur les droits, campagnes de prévention et d'éducation santé
- Initiation INTERNET et accès conduit ou en autonomie aux principaux sites emploi-formation-jeunesse (ouvert chaque après-midi)